

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du
Conseil : 10 mars 2011

En exercice..... 23
Présents19
Pouvoirs1
Votants.....20

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2011

L'an deux mil onze, le 25 mars, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, M de SEQUEIRA, M. DELION, Mme LAKOMSKI, M. SABATIER, Mme LENOBLE Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme DEVAUX, Mme DUFOUR, M HARDY, Mme LAVAL, M DOUCET, M BEUQUE, M DELPORTE, Mme HOUEVILLE, M JACQUES, M NÉRAUD, M TROJANI, Conseillers municipaux.

Etait représenté :
M LOIGEROT mandataire M SABATIER

Etaient absents :
Mme MIGUET, M JULIENNE, M GILLET

Melle FERNANDES est élue Secrétaire.

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des décisions relevant de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à :

Des remboursements par Groupama suite à des sinistres pour :

- le règlement des franchises suite à l'issue favorable des recours, auprès des parties adverses, à l'occasion de la réparation de candélabres avenue de Lyon.
- Un remboursement par Groupama suite à un contentieux d'urbanisme.

Des renouvellements de contrats pour l'année 2011 concernant le budget communal avec :

- la banque Dexia pour une ouverture de crédit.
- La société ACM pour le contrôle microbiologique du restaurant scolaire.
- La société CDP Mobilier Urbain pour l'implantation d'un mobilier urbain sur la D 2007.
- La société Mamias pour l'entretien de l'horloge de l'église.

Le Conseil à l'unanimité :

APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2010 pour :

- Le budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement
- Le budget du Parc d'Activités de la Colline
- Le budget du Camping Municipal

AFFECTE les résultats de l'exercice 2010.

VOTE les budgets primitifs dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Service de l'eau et de l'assainissement	723 156.70	661 805.05
Parc d'activités de la Colline	99 723.03	374 537.50
Camping	5 729.56	272.51

VOTE les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011.

AUTORISE le remboursement par le budget du service de l'eau et de l'assainissement au budget principal de la commune, d'une quote-part des frais de personnel des services administratifs et techniques mis à disposition du service de l'eau et de l'assainissement.

AUTORISE le Maire à signer la convention de coordination technique et financière avec M le Président du Conseil Général pour la réalisation de travaux de génie civil communs, dans le cadre de l'enfouissement du réseau départemental de télécommunications haut débit rue de César.

M le Maire informe le Conseil que l'entreprise NICOLAS de Girolles a été choisie, suite à la consultation, pour réaliser les travaux de réfection de la toiture et de la charpente de l'église de Dordives.

CREE un emploi d'adjoint administratif de seconde classe pour un agent en poste au service de l'urbanisme.

Mme Lakomski informe le Conseil du recrutement d'un stagiaire en Master 2 « Patrimoine rural et valorisation culturelle » pour une durée de six mois, chargé de mener une réflexion sur la création d'un parcours d'interprétation. Elle informe également le Conseil du recrutement futur d'un stagiaire au Musée du Verre et de ses Métiers, qui sera chargé de finaliser l'inventaire, en vue de l'obtention du label « Musée de France ».

INSCRIT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux suivants :

- chemin rural dit des Mariniers
- chemin rural dit des Bois d'Haies à la Queue de l'Etang
- chemin rural du Mez à Lagerville dit de la Queue de l'Etang
- chemin rural dit du puits communal
- chemin rural dit des Bois d'haies
- chemin rural dit du Loing

VOTE des tarifs pour la vente de nouveaux objets au Musée du Verre et de ses Métiers.

DESIGNE M Alain Yung en qualité de Président du comité d'organisation du marché campagnard qui se déroulera le dimanche 15 mai 2011.

M SABATIER rappelle au Conseil l'inauguration de l'exposition G.FET'ART le 18 juin à 16 h 30 sur la Base de Loisirs en partenariat avec les communes de Fontenay sur Loing et de Ferrières en Gâtinais. Il informe également de la manifestation « de Place en Place » le 2 juillet 2011, avec la venue d'un orgue de barbarie.

DECIDE que l'ancienne base de loisirs s'appellera la « Prairie des étangs ».

EMET un avis défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

EMET un avis défavorable aux orientations du Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne concernant l'arasement partiel ou total des ouvrages de « Nancay ».

M HARDY précise que les orientations du SIVLO auront des conséquences très dommageables sur le niveau d'eau de l'étang de Cercanceaux et sur la roselière attenante.

M DOUCHET donne des informations relatives à l'avancement des travaux de la rue de César et précise que la seconde tranche est en cours.

M DOUCHET fait ensuite part du courrier de M le Président du Conseil Régional du Centre en date du 8 février 2011 qui confirme l'engagement de la Région à cofinancer avec l'Etat, au titre du Contrat de Projet 2007 – 2013, l'étude d'opportunité de l'allongement des quais des gares SNCF de Dordives et Ferrières-Fontenay, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée à Réseau Ferré de France (RFF).

M NERAUD fait part de la réunion publique des usagers de la SNCF tenue le 19 mars à Dordives, en présence M Jean Pierre DOOR Député-maire de Montargis. Il précise que le public était nombreux et de tout âge. Suite à cette rencontre, une association d'usagers va se constituer. M NERAUD informe le Conseil qu'une seconde réunion, portant sur le même sujet, sera organisée le 29 avril prochain en liaison avec les communes de Ferrières en Gâtinais et de Fontenay sur Loing. Il indique que la maîtrise d'ouvrage de l'étude de viabilité économique sera assurée par Réseau Ferré de France, et qu'il n'y aura pas de contribution demandée aux communes. Cette étude sera lancée au mois d'avril pour un rendu des conclusions avant la mi-juillet. Un questionnaire sera distribué aux usagers ; les communes seront également consultées. M NERAUD précise que, pour bénéficier d'une tarification plus proche de celle de l'Ile de France, il faudrait que la Région Centre verse une participation financière à la SNCF, comme le fait la Région Bourgogne.

M DOUCHET donne connaissance de l'attribution de subventions relatives :

- A l'aide financière du Département pour l'organisation de l'exposition « Verticales » de Joël Rey du 1^{er} mars au 22 mai, au Musée du Verre et de ses Métiers
- A l'aide financière du Département pour l'organisation de l'exposition « Pyrex, 90 ans de verrerie culinaire » du 18 juin au 27 novembre, au Musée du Verre et de ses Métiers

M DOUCHET fait ensuite part de la mise en service du nouveau standard automatique de la mairie.

Mme LENOBLE informe le Conseil du projet de manifestation sportive, le « Dordives Raid », le 1^{er} octobre 2011, avec quatre épreuves : course à pied, tir à l'arc, VTT et canoë.

M DOUCHET fait ensuite part des remerciements :

- de M LAMBERT, Président de l'ESG Football, pour les récompenses offertes lors du tournoi jeunes le 6 mars.
- de M COTTON, au nom de la Fédération de Pêche de Seine et Marne, pour le travail exemplaire effectué par les services techniques lors du nettoyage le long du Betz, afin de permettre un accès facile aux scolaires lors des après-midis pêche.

Le Conseil, unanime, réuni à huis clos :

AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession d'un terrain, à la Société Espace BTP de Montigny sur Loing, dans le parc d'activités de la Colline.

ANNULE le pacte de préférence pour une parcelle située dans le parc d'activités de la Colline.

DELIBERE sur le principe de reprise par la commune d'une parcelle située entre la rue de l'Ouche et la rue de la Haie à la Biche.

M DELION fait ensuite part au Conseil de la réunion de travail avec les représentants du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement concernant d'éventuels projets d'aménagement sur le territoire communal.

M DOUCHET informe le Conseil des décisions qui ont été prises au sujet de la reprise d'un terrain appartenant à la commune et situé dans les hameaux de Saint Séverin.

M DOUCHET communique au Conseil la requête formulée par Maître FOURMON avocat de la SCI les Mancheriots et de la Société SA Legras visant à abroger ou modifier un arrêté portant réglementation du stationnement et de la circulation sur le chemin rural des Sables.

TOUR de TABLE :

Mme DEVAUX rappelle que l'Association « théâtre passion en Vallée du Betz » donnera des représentations les 26 et 27 mars à Dordives.

M DOUCHET regrette que deux manifestations théâtrales aient lieu aux mêmes dates.

Mme LENOBLE indique qu'elle est allée à la péniche en présence de Mme GUILLAUME, Mme LAKOMSKI, Melle FERNANDES, Mr DELPORTE et M HERAULT pour faire le point sur le matériel stocké. Elle précise que la commune conservera deux pédalos et quatre canoës ainsi que des gilets de sauvetage. Quelques matériels dont deux vélos aquatiques seraient cédés à la Base de Loisirs de Souppes sur Loing. Elle rappelle également la manifestation des parcours du cœur le 3 avril.

Mme HOUDEVILLE demande si la construction d'un bâtiment dans la commune a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

M DOUCHET répond que le service de l'urbanisme sera informé de cette demande.

M HARDY informe que des résidents des Hameaux de Saint Séverin s'interrogent, suite à la note interdisant le stationnement des véhicules sur les espaces verts. Il indique que de nombreux riverains n'ont pas la possibilité de garer un second véhicule à l'intérieur de leur propriété.

M DOUCHET rappelle que c'est à la demande d'habitants de St Séverin que la Police Municipale a distribué cette note qui recommande de préserver les espaces verts du site.

M de SEQUEIRA rappelle que le règlement du lotissement prévoyait que les lots devaient être aménagés de façon à ce que deux voitures puissent stationner sur la parcelle.

M HARDY demande ce que les habitants concernés doivent faire.

M DOUCHET répond qu'il y a des possibilités de stationner sur la chaussée.

M De SEQUEIRA précise que le stationnement sur la chaussée engendre des problèmes de circulation. Une solution reposant sur le bon sens doit être privilégiée.

M DOUCHET informe le Conseil qu'il demandera à la sous commission « sécurité routière » d'engager une réflexion sur cette question.

M TROJANI et Mme LAVAL indiquent que les mesures prises par la Mairie concernant le stationnement à St Séverin sont très pertinentes.

M HARDY s'interroge sur le devenir d'une parcelle communale située sur l'ancienne route de Ferrières en Gâtinais.

M DOUCET demande quand aura lieu la réunion de la sous commission « sécurité routière ».

M DOUCHET répond que la réunion de lancement sera organisée le mercredi 30 mars à 20 h 30.

M DOUCHET informe le Conseil de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le 26 avril à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire
Alain DOUCHET